CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM732 **Valable du 11/10/2026 au 10/10/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 13/02/1989
Forme juridique : SA

Capital : 38 112

Dénomination sociale : BATINOR
Sigle : BATINOR SA

550 RUE DES REPTINS
62620 RUITZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 1989B40088

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 349 706 374 00064
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 31206

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 1247000/001 292087

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 335893E1247.000/1 292087

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 21 53 11 38 **Fax :** 03 21 53 71 38
Portable : 06 82 46 64 97
Responsabilité légale : KRZYZAK BERNARD PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINI
CAYET STEPHANIE DIRECTRICE GENERALE

Responsable Technique : CAYET STEPHANIE

Site internet : http://www.batinor.fr
E-mail : contact@batinor.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	68	EFF4	9 701 627	CA7
Dans l'activité	7	EFF2	450 375	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 26/01/2026	11/10/2026	10/10/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/08/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR